

Nom _____

Prénom _____

Domicile.....
.....

Société.....

Adresse.....
.....

En cas d'Accident prévenir :

.....
.....



CALENDRIER KAMIT

6256

S A I S O N A K			
DJEHOUBY JUILLET		FANENIPET AOUT	
1 Dzoada	VE 18	1 Kuda	DI 18
2 Blada	SA 20	2 Yawoda	LI 19
3 Kuda	DI 21	3 Fida	MA 20
4 Yawoda	LI 22	4 Memlida	ME 21
5 Fida	MA 23	5 Kosida	JE 22
6 Memlida	ME 24	6 Dzoada	VE 23
7 Kosida	JE 25	7 Blada	SA 24
8 Dzoada	VE 26	8 Kuda	DI 25
9 Blada	SA 27	9 Yawoda	LI 26
10 Kuda	DI 28	10 Fida	MA 27
11 Yawoda	LI 29	11 Memlida	ME 28
12 Fida	MA 30	12 Kosida	JE 29
13 Memlida	ME 31	13 Dzoada	VE 30
14 Kosida	JE 1	14 Blada	SA 31
15 Dzoada	VE 2	15 Kuda	DI 1
16 Blada	SA 3	16 Yawoda	LI 2
17 Kuda	DI 4	17 Fida	MA 3
18 Yawoda	LI 5	18 Memlida	ME 4
19 Fida	MA 6	19 Kosida	JE 5
20 Memlida	ME 7	20 Dzoada	VE 6
21 Kosida	JE 8	21 Blada	SA 7
22 Dzoada	VE 9	22 Kuda	DI 8
23 Blada	SA 10	23 Yawoda	LI 9
24 Kuda	DI 11	24 Fida	MA 10
25 Yawoda	LI 12	25 Memlida	ME 11
26 Fida	MA 13	26 Kosida	JE 12
27 Memlida	ME 14	27 Dzoada	VE 13
28 Kosida	JE 15	28 Blada	SA 14
29 Dzoada	VE 16	29 Kuda	DI 15
30 Blada	SA 17	30 Yawoda	LI 16
S A I S O N d e P E			
TAHARET NOVEMBRE		MECHEK DECEMBRE	
1 Blada	SA 16	1 Yawoda	LI 16
2 Kuda	DI 17	2 Fida	MA 17
3 Yawoda	LI 18	3 Memlida	ME 18
4 Fida	MA 19	4 Kosida	JE 19
5 Memlida	ME 20	5 Dzoada	VE 20
6 Kosida	JE 21	6 Blada	SA 21
7 Dzoada	VE 22	7 Kuda	DI 22
8 Blada	SA 23	8 Yawoda	LI 23
9 Kuda	DI 24	9 Fida	MA 24
10 Yawoda	LI 25	10 Memlida	ME 25
11 Fida	MA 26	11 Kosida	JE 26
12 Memlida	ME 27	12 Dzoada	VE 27
13 Kosida	JE 28	13 Blada	SA 28
14 Dzoada	VE 29	14 Kuda	DI 29
15 Blada	SA 30	15 Yawoda	LI 30
16 Kuda	DI 1	16 Fida	MA 31
17 Yawoda	LI 2	17 Memlida	ME 1
18 Fida	MA 3	18 Kosida	JE 2
19 Memlida	ME 4	19 Dzoada	VE 3
20 Kosida	JE 5	20 Yawoda	LI 4
21 Dzoada	VE 6	21 Kuda	DI 5
22 Blada	SA 7	22 Yawoda	LI 6
23 Kuda	DI 8	23 Fida	MA 7
24 Yawoda	LI 9	24 Memlida	ME 8
25 Fida	MA 10	25 Kosida	JE 9
26 Memlida	ME 11	26 Dzoada	VE 10
27 Kosida	JE 12	27 Blada	SA 11
28 Dzoada	VE 13	28 Kuda	DI 12
29 Blada	SA 14	29 Yawoda	LI 13
30 Kuda	DI 15	30 Fida	MA 14
S A I S O N S H E			
FAKON MARS		FAYNI AVRIL	
1 Kuda	DI 15	1 Fida	MA 14
2 Yawoda	LI 16	2 Memlida	ME 15
3 Fida	MA 17	3 Kosida	JE 16
4 Memlida	ME 18	4 Dzoada	VE 17
5 Kosida	JE 19	5 Blada	SA 18
6 Dzoada	VE 20	6 Kuda	DI 19
7 Blada	SA 21	7 Yawoda	LI 20
8 Kuda	DI 22	8 Fida	MA 21
9 Yawoda	LI 23	9 Memlida	ME 22
10 Fida	MA 24	10 Kosida	JE 23
11 Memlida	ME 25	11 Dzoada	VE 24
12 Kosida	JE 26	12 Blada	SA 25
13 Dzoada	VE 27	13 Kuda	DI 26
14 Blada	SA 28	14 Yawoda	LI 27
15 Kuda	DI 29	15 Fida	MA 28
16 Yawoda	LI 30	16 Memlida	ME 29
17 Fida	MA 31	17 Kosida	JE 30
18 Memlida	ME 1	18 Dzoada	VE 1
19 Kosida	JE 2	19 Blada	SA 2
20 Dzoada	VE 3	20 Kuda	DI 3
21 Blada	SA 4	21 Yawoda	LI 4
22 Kuda	DI 5	22 Fida	MA 5
23 Yawoda	LI 6	23 Memlida	ME 6
24 Fida	MA 7	24 Kosida	JE 7
25 Memlida	ME 8	25 Dzoada	VE 8
26 Kosida	JE 9	26 Blada	SA 9
27 Dzoada	VE 10	27 Kuda	DI 10
28 Blada	SA 11	28 Yawoda	LI 11
29 Kuda	DI 12	29 Fida	MA 12
30 Yawoda	LI 13	30 Memlida	ME 13
S A I S O N S H E			
FAKON MARS		FAYNI AVRIL	
1 Kuda	DI 15	1 Fida	MA 14
2 Yawoda	LI 16	2 Memlida	ME 15
3 Fida	MA 17	3 Kosida	JE 16
4 Memlida	ME 18	4 Dzoada	VE 17
5 Kosida	JE 19	5 Blada	SA 18
6 Dzoada	VE 20	6 Kuda	DI 19
7 Blada	SA 21	7 Yawoda	LI 20
8 Kuda	DI 22	8 Fida	MA 21
9 Yawoda	LI 23	9 Memlida	ME 22
10 Fida	MA 24	10 Kosida	JE 23
11 Memlida	ME 25	11 Dzoada	VE 24
12 Kosida	JE 26	12 Blada	SA 25
13 Dzoada	VE 27	13 Kuda	DI 26
14 Blada	SA 28	14 Yawoda	LI 27
15 Kuda	DI 29	15 Fida	MA 28
16 Yawoda	LI 30	16 Memlida	ME 29
17 Fida	MA 31	17 Kosida	JE 30
18 Memlida	ME 1	18 Dzoada	VE 1
19 Kosida	JE 2	19 Blada	SA 2
20 Dzoada	VE 3	20 Kuda	DI 3
21 Blada	SA 4	21 Yawoda	LI 4
22 Kuda	DI 5	22 Fida	MA 5
23 Yawoda	LI 6	23 Memlida	ME 6
24 Fida	MA 7	24 Kosida	JE 7
25 Memlida	ME 8	25 Dzoada	VE 8
26 Kosida	JE 9	26 Blada	SA 9
27 Dzoada	VE 10	27 Kuda	DI 10
28 Blada	SA 11	28 Yawoda	LI 11
29 Kuda	DI 12	29 Fida	MA 12
30 Yawoda	LI 13	30 Memlida	ME 13

EPAG

OSIRIS
Dimanche
13 juillet

ISIS
Lundi
14 juillet

GRÉGORIEN

2019-2020

des CRUES				des CRUES						
HOUTHOR		SEPTEMBRE		KAHERKA		OCTOBRE				
1 Fida	MA	17	1 Kossida	JE	17	1 Kossida	JE	17		
2 Memblida	ME	18	2 Dzedda	VE	18	2 Dzedda	VE	18		
3 Kossida	JE	19	3 Plada	SA	19	3 Plada	SA	19		
4 Dzedda	VE	20	4 Kuda	DI	20	4 Kuda	DI	20		
5 Plada	SA	21	5 Yawoda	LU	21	5 Yawoda	LU	21		
6 Kuda	DI	22	6 Fida	MA	22	6 Fida	MA	22		
7 Yawoda	LU	23	7 Memblida	ME	23	7 Memblida	ME	23		
8 Fida	MA	24	8 Kossida	JE	24	8 Kossida	JE	24		
9 Memblida	ME	25	9 Dzedda	VE	25	9 Dzedda	VE	25		
10 Kossida	JE	26	10 Plada	SA	26	10 Plada	SA	26		
11 Dzedda	VE	27	11 Kuda	DI	27	11 Kuda	DI	27		
12 Plada	SA	28	12 Yawoda	LU	28	12 Yawoda	LU	28		
13 Kuda	DI	29	13 Fida	MA	29	13 Fida	MA	29		
14 Yawoda	LU	30	14 Memblida	ME	30	14 Memblida	ME	30		
15 Fida	OCTOBRE	MA	15 Kossida	JE	31	15 Kossida	JE	31		
16 Memblida	ME	2	16 Dzedda	NOVEMBRE	VE	1	16 Dzedda	NOVEMBRE	VE	1
17 Kossida	JE	3	17 Plada	SA	2	17 Plada	SA	2		
18 Dzedda	VE	4	18 Kuda	DI	3	18 Kuda	DI	3		
19 Plada	SA	5	19 Yawoda	LU	4	19 Yawoda	LU	4		
20 Kuda	DI	6	20 Fida	MA	5	20 Fida	MA	5		
21 Yawoda	LU	7	21 Memblida	ME	6	21 Memblida	ME	6		
22 Fida	MA	8	22 Kossida	JE	7	22 Kossida	JE	7		
23 Memblida	ME	9	23 Dzedda	VE	8	23 Dzedda	VE	8		
24 Kossida	JE	10	24 Plada	SA	9	24 Plada	SA	9		
25 Dzedda	VE	11	25 Kuda	DI	10	25 Kuda	DI	10		
26 Plada	SA	12	26 Yawoda	LU	11	26 Yawoda	LU	11		
27 Kuda	DI	13	27 Fida	MA	12	27 Fida	MA	12		
28 Yawoda	LU	14	28 Memblida	ME	13	28 Memblida	ME	13		
29 Fida	MA	15	29 Kossida	JE	14	29 Kossida	JE	14		
30 Memblida	ME	16	30 Dzedda	VE	15	30 Dzedda	VE	15		

la CROISSANCE				la CROISSANCE						
PHAMENOY		JANVIER		PHAMOUTHY		FEVRIER				
1 Memblida	ME	15	1 Dzedda	VE	14	1 Dzedda	VE	14		
2 Kossida	JE	16	2 Plada	SA	15	2 Plada	SA	15		
3 Dzedda	VE	17	3 Kuda	DI	16	3 Kuda	DI	16		
4 Plada	SA	18	4 Yawoda	LU	17	4 Yawoda	LU	17		
5 Kuda	DI	19	5 Fida	MA	18	5 Fida	MA	18		
6 Yawoda	LU	20	6 Memblida	ME	19	6 Memblida	ME	19		
7 Fida	MA	21	7 Kossida	JE	20	7 Kossida	JE	20		
8 Memblida	ME	22	8 Dzedda	VE	21	8 Dzedda	VE	21		
9 Kossida	JE	23	9 Plada	SA	22	9 Plada	SA	22		
10 Dzedda	VE	24	10 Kuda	DI	23	10 Kuda	DI	23		
11 Plada	SA	25	11 Yawoda	LU	24	11 Yawoda	LU	24		
12 Kuda	DI	26	12 Fida	MA	25	12 Fida	MA	25		
13 Yawoda	LU	27	13 Memblida	ME	26	13 Memblida	ME	26		
14 Fida	MA	28	14 Kossida	JE	27	14 Kossida	JE	27		
15 Memblida	ME	29	15 Dzedda	VE	28	15 Dzedda	VE	28		
16 Kossida	JE	30	16 Plada	SA	29	16 Plada	SA	29		
17 Dzedda	VE	31	17 Kuda	DI	30	17 Kuda	DI	30		
18 Plada	FEVRIER	SA	18 Yawoda	MARS	LU	1	18 Yawoda	MARS	LU	1
19 Kuda	DI	2	19 Fida	MA	2	19 Fida	MA	2		
20 Yawoda	LU	3	20 Memblida	ME	3	20 Memblida	ME	3		
21 Fida	MA	4	21 Kossida	JE	4	21 Kossida	JE	4		
22 Memblida	ME	5	22 Dzedda	VE	5	22 Dzedda	VE	5		
23 Kossida	JE	6	23 Plada	SA	6	23 Plada	SA	6		
24 Dzedda	VE	7	24 Kuda	DI	7	24 Kuda	DI	7		
25 Plada	SA	8	25 Yawoda	LU	8	25 Yawoda	LU	8		
26 Kuda	DI	9	26 Fida	MA	9	26 Fida	MA	9		
27 Yawoda	LU	10	27 Memblida	ME	10	27 Memblida	ME	10		
28 Fida	MA	11	28 Kossida	JE	11	28 Kossida	JE	11		
29 Memblida	ME	12	29 Dzedda	VE	12	29 Dzedda	VE	12		
30 Kossida	JE	13	30 Plada	SA	13	30 Plada	SA	13		

des MOISSONS				des MOISSONS					
EPIPHI		MAY		MESORE		JUN			
1 Kossida	JE	14	1 Plada	SA	15	1 Plada	SA	15	
2 Dzedda	VE	15	2 Kuda	DI	14	2 Kuda	DI	14	
3 Plada	SA	16	3 Yawoda	LU	15	3 Yawoda	LU	15	
4 Kuda	DI	17	4 Fida	MA	16	4 Fida	MA	16	
5 Yawoda	LU	18	5 Memblida	ME	17	5 Memblida	ME	17	
6 Fida	MA	19	6 Kossida	JE	18	6 Kossida	JE	18	
7 Memblida	ME	20	7 Dzedda	VE	19	7 Dzedda	VE	19	
8 Kossida	JE	21	8 Plada	SA	20	8 Plada	SA	20	
9 Dzedda	VE	22	9 Kuda	DI	21	9 Kuda	DI	21	
10 Plada	SA	23	10 Yawoda	LU	22	10 Yawoda	LU	22	
11 Kuda	DI	24	11 Fida	MA	23	11 Fida	MA	23	
12 Yawoda	LU	25	12 Memblida	ME	24	12 Memblida	ME	24	
13 Fida	MA	26	13 Kossida	JE	25	13 Kossida	JE	25	
14 Memblida	ME	27	14 Dzedda	VE	26	14 Dzedda	VE	26	
15 Kossida	JE	28	15 Plada	SA	27	15 Plada	SA	27	
16 Dzedda	VE	29	16 Kuda	DI	28	16 Kuda	DI	28	
17 Plada	SA	30	17 Yawoda	LU	29	17 Yawoda	LU	29	
18 Kuda	DI	31	18 Fida	MA	30	18 Fida	MA	30	
19 Yawoda	LU	1	19 Memblida	JUILLET	ME	1	19 Yawoda	LU	1
20 Fida	MA	2	20 Kossida	JE	2	20 Kossida	JE	2	
21 Memblida	ME	3	21 Dzedda	VE	3	21 Dzedda	VE	3	
22 Kossida	JE	4	22 Plada	SA	4	22 Plada	SA	4	
23 Dzedda	VE	5	23 Kuda	DI	5	23 Kuda	DI	5	
24 Plada	SA	6	24 Yawoda	LU	6	24 Yawoda	LU	6	
25 Kuda	DI	7	25 Fida	MA	7	25 Fida	MA	7	
26 Yawoda	LU	8	26 Memblida	ME	8	26 Memblida	ME	8	
27 Fida	MA	9	27 Kossida	JE	9	27 Kossida	JE	9	
28 Memblida	ME	10	28 Dzedda	VE	10	28 Dzedda	VE	10	
29 Kossida	JE	11	29 Plada	SA	11	29 Plada	SA	11	
30 Dzedda	VE	12	30 Kuda	DI	12	30 Kuda	DI	12	

OMÈNE

HORUS

Mardi

15 juillet

SETH

Mercredi

16 juillet

NEPHTYS

Jedi

17 juillet

Les 42 commandements de la Maât

Personnification de la Justice et de la Vérité

Le terme « maât » vient de l'égyptien ancien, Il signifie Vérité-Justice. En Égypte antique, la Maât était le symbole de l'ordre cosmique, de la justice et de la vérité. Elle symbolise l'équilibre de l'ordre de l'univers et établit le code du comportement entre les humains ; c'est grâce à elle que tout fonctionne sur un le plan individuel, social, politique et cosmique. Elle est matérialisée par une femme aux bras ailés portant une balance et ayant une plume d'autruche sur la tête.

Afin de définir le code moral auquel ils devaient s'astreindre, nos Ancêtres ont au début des temps étudié l'univers. L'équilibre qu'ils ont perçu dans la configuration de l'univers leur a donné une perception de la vie qu'ils devaient respecter tout au long de leur passage sur terre. Maât représente donc les lois de l'univers appliquées aux hommes. Le défunt, introduit dans la salle du tribunal des morts par Horus (Horo), fait face à Osiris (Ousiré/Wasiré/wasiri). Celui-ci en compagnie de ses deux sœurs Isis et Nephtys (Aïssata et Nabintou) décide du passage du mort et de sa réincarnation ou non. Ceci en vertu de son respect des lois de la Maât.

La Maât existe dans tous les peuples d'Afrique Noire. D'après le chercheur camerounais Mbombog Nkoth Bisseck, elle se dit Mbog en Bassa au Cameroun, Mbongji en Kikongo au Congo, Mbok en Wolof au Sénégal, Fokon'olo à Madagascar, Mboka en Lingala en RDC, Bok en Abomey au Bénin, Mvog en Éwondo au Cameroun, Fokh en Fang au Cameroun, Gabon et en Guinée Equatoriale, Woko en Banyarwanda au Rwanda et au Burundi, Wiko en Copte en Égypte, Wogo en Shilluk au Sud Soudan, Wooko en Pulaar en Afrique de l'ouest et centrale, Mogho en Mossi au Burkina Faso, Dugu en Bambara au Mali, Hoggo chez les Dogons au Mali, Mpow en Akan en Afrique de l'Ouest, Mogho en Soninké en Afrique de l'ouest, Hougan à Haïti, Gbako chez les Mandingues d'Afrique de l'Ouest. Le but de la pratique de la Maât est de permettre à tout individu volontaire et décidé de se projeter dans la Conscience Divine, éternelle et universelle à travers le réveil et le développement du conscient. Elle permet au sage de comprendre l'univers, la manifestation, le monde. Les Yogis hindous l'appellent la « Voie des initiés » ; les Hébreux et autres kabbalistes, la « Voie de la connaissance » ; les Chinois, le « Tao » ; les Tibétains, la « Voie lente du Tantrisme » ou la « méditation mahayaniste » ; les Japonais, le « Zen » ; les musulmans soufis, la « Voie de la contemplation » ; les Mpoou du Cameroun, Mpè ou la « Mystique du corps ». L'Harmonie est le fondement du Maâtisme. Elle demande à tous de vivre en permanence en parfaite harmonie avec toutes les composantes du cosmos :

- Le Principe des Principes ou « Dieu »,
- Les Neterou (chez les Anciens Égyptiens, Dieu ou la Divinité est désigné par le terme Ntr, Neter, Nether ou Netjer. Neterou (Neter au pluriel) désigne les multiples apparences ou manifestations *du Neter Primordiale* qui est présent partout, en tout et se manifeste de façon multiples),
- Les Humains,
- Les êtres et éléments des règnes : animal, végétal et minéral.

La MAAT, c'est la vérité dans les paroles, c'est la justice dans les actes, la droiture dans la pensée, l'équité dans le jugement, la règle dans la conduite, le droit dans l'élaboration de la loi...

Voici les 7 attributs de Maât :

1- L'ordre

La première vertu est l'ordre, parce que c'est la première chose qui sort du processus créatif. Rien n'est possible sans ordre. Il y a l'ordre cosmique, l'ordre naturel des êtres vivants, l'ordre social, l'ordre de l'homme et la femme, l'ordre personnel, et l'ordre spirituel de l'humanité. Nos ancêtres vivaient en harmonie avec la Nature et avaient un ordre naturel dans leurs activités quotidiennes.

La MAAT nous montre que nous devons avoir de l'ordre dans notre manière de raisonner, la manière dont nous gardons nos maisons, la manière dont nous mangeons, nous nous habillons, gérons nos affaires, etc. Quand votre vie est en ordre, vous êtes à l'heure et circulez avec l'ordre naturel du temps.

2- L'équilibre

C'est la noble aspiration d'un individu cherchant et maintenant dans tout comportement, discours et pensée, dans le juste-milieu. Il doit y avoir un temps pour développer l'âme, le corps et l'esprit. Il doit y avoir du temps pour travailler, se reposer, se relaxer, ou jouer. Il doit y avoir de l'équilibre dans le temps pour soi, le temps pour les amis et le temps pour la famille.

3- L'harmonie

L'harmonie vient de l'ordre. C'est l'état de paix que l'on ressent quand on est dehors, en plein air dans la nature, imperturbable. Il s'agit de la vibration et du flux des choses. Quand quelqu'un est en harmonie, il ressent une certaine paix et de la joie, indépendamment de ce qui se passe autour de lui dans le monde. Il apprend à vivre avec les hauts et les bas de la vie, sachant que tout est en ordre, en tout temps, même si on a l'impression que ce n'est pas le cas. L'harmonie est associée à la beauté, à la joie et à la paix dans le travail, les relations, à la maison et dans tous les aspects de la vie.

4- La compassion

Le désir humain le plus universel est d'aspirer à l'amour, au bonheur, à l'affection et la suppression de la douleur. Ces sentiments développent la compassion. Les autres qualités de la compassion sont l'empathie, la gentillesse et la patience. Les actes de compassion consistent à aider les plus faibles, ceux qui ont faim, ceux qui sont malades ; et à prendre soin des autres que vous les connaissiez ou non.

La compassion réside dans la manière dont on agit avec soi-même, avec les autres, les animaux, les plantes et toute la Nature.

5- La réciprocité

Elle se définit en termes d'échange d'énergie, de biens et de services. Elle promeut le principe naturel dans les domaines d'expérience émotionnelle, matérielle, psychologique et spirituelle entre l'homme et la femme, les enfants et la famille étendue, les amis, la communauté et les aînés.

Elle est associée à la responsabilisation complémentaire et la gratitude.

Tout ce que vous faites, vous revient. Chaque pensée, chaque mot, chaque action passe un écho dans l'univers, et apportera l'énergie que vous y avez émise. Cela fonctionne peu importe si l'énergie que vous avez envoyée est positive ou négative.

Chaque chose est d'abord créée par la pensée, puis les mots, pour enfin se manifester sur le plan physique. La loi de l'attraction est à l'intérieur de la MAAT. Elle est aussi appelée KARMA.

6- Vérité

La vérité est définie par des faits, des expériences, l'observation et la perspective. Elle est absolue et intemporelle. C'est la conscience. On doit parler et vivre en vérité, être vrai avec soi-même, avec son but dans la vie, connaître ses limites être conscient de ce sur quoi on se concentre.

Il est important d'être conscient, et de respecter le fait que « **ce qui est vrai pour nous, n'est pas toujours vrai pour les autres** » quoi qu'il y ait des vérités universelles.

Les qualités de la vérité sont la franchise, l'authenticité, l'honnêteté et la confiance.

7- Droiture/Justice

C'est l'objectif de l'initié de vivre avec justesse sociale, économique et politique. Ces qualités incluent la justice, la flexibilité et simplement faire ce qui est bon vertueux et moralement juste.

Vivre avec droiture, c'est avoir un bon cœur.

Faire ce qui est mieux pour soi-même et les autres sans leur porter atteinte ou leur nuire.

Ce n'est pas la religion qui rend vertueux, ce sont le cœur, les mots et les actions d'une personne qui reflètent si cette personne est juste.



Les 42 commandements

3000 ans avant l'ère commune

1. Ô celui qui marche à grandes enjambés, originaire d'Iounou, je n'ai pas commis l'iniquité (acte contrainte à la justice).
2. Ô celui qui étreint la flamme, originaire de Keraha, je n'ai pas agi avec violence (brigandage).
3. Ô Nasique, originaire de Khemenou, je n'ai pas été cupide.
4. Ô valeur d'ombres, originaire de la caverne, je n'ai pas volé.
5. Ô le terrible visage, originaire de Ro-Setaou, je n'ai tué personne.
6. Ô Routy, originaire du ciel, je n'ai pas diminué le boisseau (de blé).
7. Ô celui dont les yeux sont de flamme, originaire de Khem, je n'ai pas commis de forfaiture.
8. Ô l'incandescent, originaire de Khetkhet, je n'ai pas volé les biens d'une divinité.
9. Ô Briseur d'os, originaire de Neni-Nesout, je n'ai pas dit de mensonges.
10. ô celui qui active la flamme, originaire de Men Nefer, je n'ai pas dérobé de nourriture (à mes semblables).
11. Ô le Troglodyte, originaire d'Imenet (Occident, le pays des morts), je n'ai pas été de mauvaise humeur.
12. Ô celui aux dents blanches, originaires du Fayoum, je n'ai rien transgressé.
13. Ô celui qui se nourrit de sang, originaire de la place d'abattage, je n'ai pas tué d'animal sacré.
14. Ô avaleur des entrailles, originaire de la place des Trente, je n'ai pas fait de spéculation avec les grains de céréales.
15. Ô Maître de l'équité, originaire de Maàty (Salle de la vérité-justice) je n'ai pas volé de rations de pain.
16. Ô l'Errant, originaire de Bubastis, je n'ai pas épié.
17. Ô le pâle, originaire d'Iounou, je n'ai pas pêché par excès de paroles.
18. Ô le vilain, originaire d'Andjty, je ne me suis disputé que pour mes propres affaires.
19. Ô Ouamemty, originaire de la place de jugement, je n'ai pas eu commerce avec une femme mariée.
20. Ô celui qui regarde ce qu'il apporte, originaire du temple de Min, je n'ai pas fornicué.
21. Ô chef des grands, originaire d'Imaou, je n'ai pas inspiré de craintes.
22. Ô le renverseur, originaire de Houy, je n'ai rien transgressé (ordonnance du temps).
23. Ô le causeur de troubles, (Brillant crieur ; Esprit), originaire de Lieu saint, je ne me suis pas emporté en paroles.
24. Ô l'enfant, originaire de Heqa-adj, je n'ai pas été sourd aux paroles de vérité.
25. Ô celui qui annonce la décision, originaire d'Ounsy, je n'ai pas été insolent.
26. Ô toi, esprit Basti, qui paraît dans les mystères, je n'ai jamais fait verser de larmes à mes semblables.
27. Ô celui dont le visage est derrière lui, originaire de la tombe, je n'ai pas été dépravé ni pédéraste.

28. Ô le brulant de jambes, originaire des régions crépusculaires, je n'ai pas été faux (dit des choses fausses).

29. Ô le ténébreux, originaire des ténèbres, je n'ai pas insulté mon semblable.

30. Ô celui qui apporte son offrande, originaire de Saïs, je n'ai pas été brutal.

31. Ô le possesseur de plusieurs visages, originaire de Nedjefet, je n'ai pas agi avec précipitation.

32. Ô l'accusateur, originaire d'Outjenet, je n'ai pas transgressé ma condition (au point de m'emporter) contre Dieu.

33. Ô l'encorné, originaire d'Assiout, je n'ai pas été bavard.

34. Ô Nefertoum, originaire de Men Nefer, je suis sans péchés, je n'ai pas fait de mal.

35. Ô Temp-sep, originaire de Djedou (Busiris), je n'ai pas insulté le Roi.

36. Ô celui qui agit selon son cœur, originaire de Tjebou, je n'ai pas pollué les eaux.

37. Ô le fluide, originaire du Noun, je n'ai pas été hautain.

38. Ô le commandeur des hommes, originaire de Saïs, je n'ai pas blasphémé Dieu.

39. Ô celui qui procure le bien (Wasiré), originaire du Lac, je n'ai jamais été impertinent ni insolent.

40. Ô Neheb-Kaou, originaire de la ville, je n'ai pas d'exception illicite en ma faveur.

41. Ô celui à la tête prestigieuse, originaire de la Tombe, je ne me suis pas enrichi de façon illicite.

42. Ô Esprit, originaire de la Nécropole, je n'ai pas calomnié Dieu dans ma ville.



La Charte du Manden



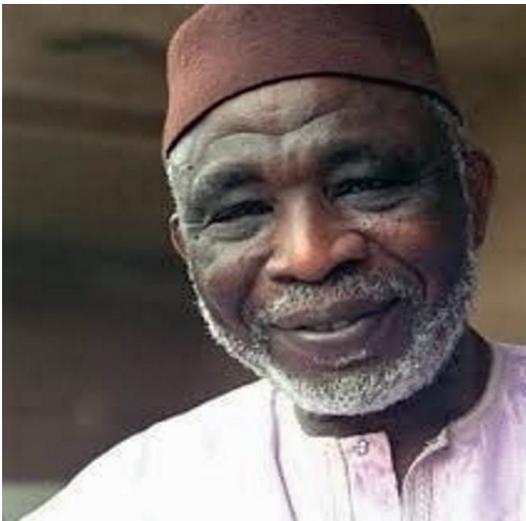
Charte datant XIII^e siècle 1212.

Conçue lors de l'achèvement de la construction de l'empire du Mali par SUNDJATA KEITA. Cette charte a une vocation universelle selon ses auteurs. Elle comporte sept paroles.

La Charte du Manden (ou Mandé) a été conçue sans influence étrangère par la confrérie des chasseurs du Mandé. C'est une société internationale répandue dans toute l'Afrique Noire, qui n'a aucun critère ethnique ou social d'affiliation, mais un code moral très strict.

La confrérie des chasseurs n'a jamais manqué à intervenir par la suite dans les cas de crise grave d'oppression, jusqu'à nos jours. Elles existent toujours, comme en témoigne le livre de Youssouf Tata Cissé « les sociétés de chasseurs ». Leur popularité est d'ailleurs singulièrement accrue ces dernières années, et nombreux sont les Africains qui vont recueillir leurs enseignements très simples, mais aussi très profonds, basés sur une transmission continue de la morale du chasseur, la défense de la veuve et de l'orphelin, ce à quoi s'engagent tous les chasseurs d'Afrique. La Charte du Manden première déclaration des droits humains connue au monde, solennellement proclamée le jour de l'intronisation de Sundjata Keita comme empereur du Mali à la fin de l'année 1222, s'adresse aux « douze parties du monde » et a été transmise par voie orale. Elle pose le respect de la vie humaine, de la liberté individuelle et de la solidarité.

La Charte du Manden a été traduite par le Sociologue, ethnologue, chercheur au CNRS et professeur à la Sorbonne, Youssouf Tata Cissé. Spécialiste des mythes et légendes du Mali, auxquels il a consacré plusieurs ouvrages, notamment « La grande geste du Mali, des origines à la fondation de l'empire » (1988) et « Sundjata, la gloire du Mali ». Il était membre de la confrérie des chasseurs depuis 1959. Le Professeur Karamoko Youssouf Tata Cissé est décédé à Paris le 10 décembre 2013.



La Charte du Manden, Première déclaration des droits de l'homme

1. Les chasseurs déclarent :

Toute vie est une vie.

Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie,
Mais une vie n'est pas plus ancienne, plus respectable qu'une autre vie,
De même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre vie.

2. Les chasseurs déclarent :

Toute vie étant une vie, Tout tort causé à une vie exige réparation.
Par conséquent, Que nul ne s'en prenne gratuitement à son voisin,
Que nul ne cause du tort à son prochain, Que nul ne martyrise son semblable.

3. Les chasseurs déclarent :

Que chacun veille sur son prochain, Que chacun vénère ses géniteurs,
Que chacun éduque comme il se doit ses enfants,
Que chacun entretienne, pourvoie aux besoins des membres de sa famille.

4. Les chasseurs déclarent :

Que chacun veille sur le pays de ses pères.
Par pays ou patrie, Faso, Il faut entendre aussi et surtout les hommes ;
Car tout pays, toute terre qui verrait les hommes disparaître de sa surface
Deviendrait aussitôt nostalgique.

Les chasseurs déclarent :

La faim n'est pas une bonne chose, L'esclavage n'est pas non plus une bonne chose.
Il n'y a pas pire calamité que ces choses-là, Dans ce bas monde.
Tant que nous détiendrons le carquois et l'arc,
La faim ne tuera plus personne au Manden, Si d'aventure la famine venait à sévir ;
La guerre ne détruira plus jamais de village pour y prélever des esclaves.
C'est dire que nul ne placera désormais le mors dans la bouche de son semblable pour aller le vendre ;
Personne ne sera non plus battu, a fortiori mis à mort, parce qu'il est fils d'esclaves.

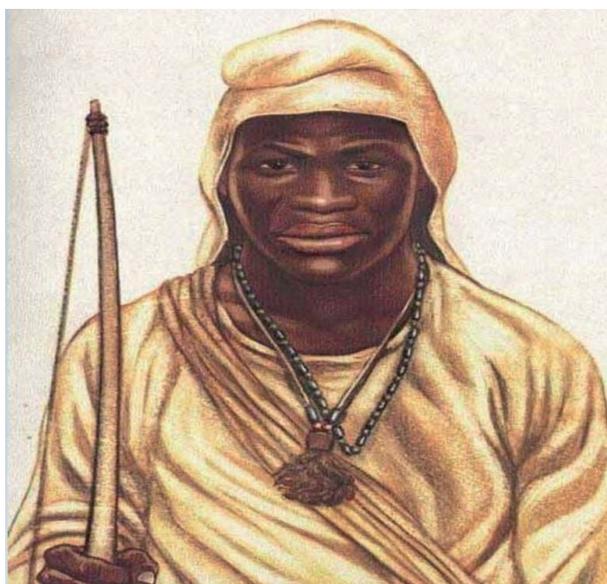
6. Les chasseurs déclarent :

L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour,
D'un mur à l'autre, d'une frontière à l'autre du Manden ;
La razzia est bannie à compter de ce jour au Manden ;
Les tourments nés de ces horreurs sont finis à partir de ce jour au Manden.
Quelle épreuve que le tourment !
Surtout lorsque l'opprimé ne dispose d'aucun recours.
L'esclave ne jouit d'aucune considération, Nulle part dans le monde.

7. Les gens d'autrefois nous disent :

L'homme en tant qu'individu fait d'os et de chair,
De moelle et de nerfs, De peau recouverte de poils et de cheveux,
Se nourrit d'aliments et de boissons ;
Mais son âme, son esprit vit de trois choses :
Voir qui il a envie de voir,
Dire ce qu'il a envie de dire
Et faire ce qu'il a envie de faire
Si une seule de ces choses venait à manquer à l'âme humaine,
Elle en souffrirait et s'étiolerait sûrement.
En conséquence, les chasseurs déclarent :
Chacun dispose désormais de sa personne,
Chacun est libre de ses actes,
Chacun dispose désormais des fruits de son travail.

Tel est le serment du Manden A l'adresse des oreilles du monde tout entier.



*Connu notamment à travers
l'épopée qui porte son nom, Sundjata
Keita, également connu sous le nom de
Mari Djata, et peut-être de Saria Jata,
est le fondateur de l'empire médiéval du
Mali, que sont les actuels Mali, Guinée,
Sénégal et Gambie.*

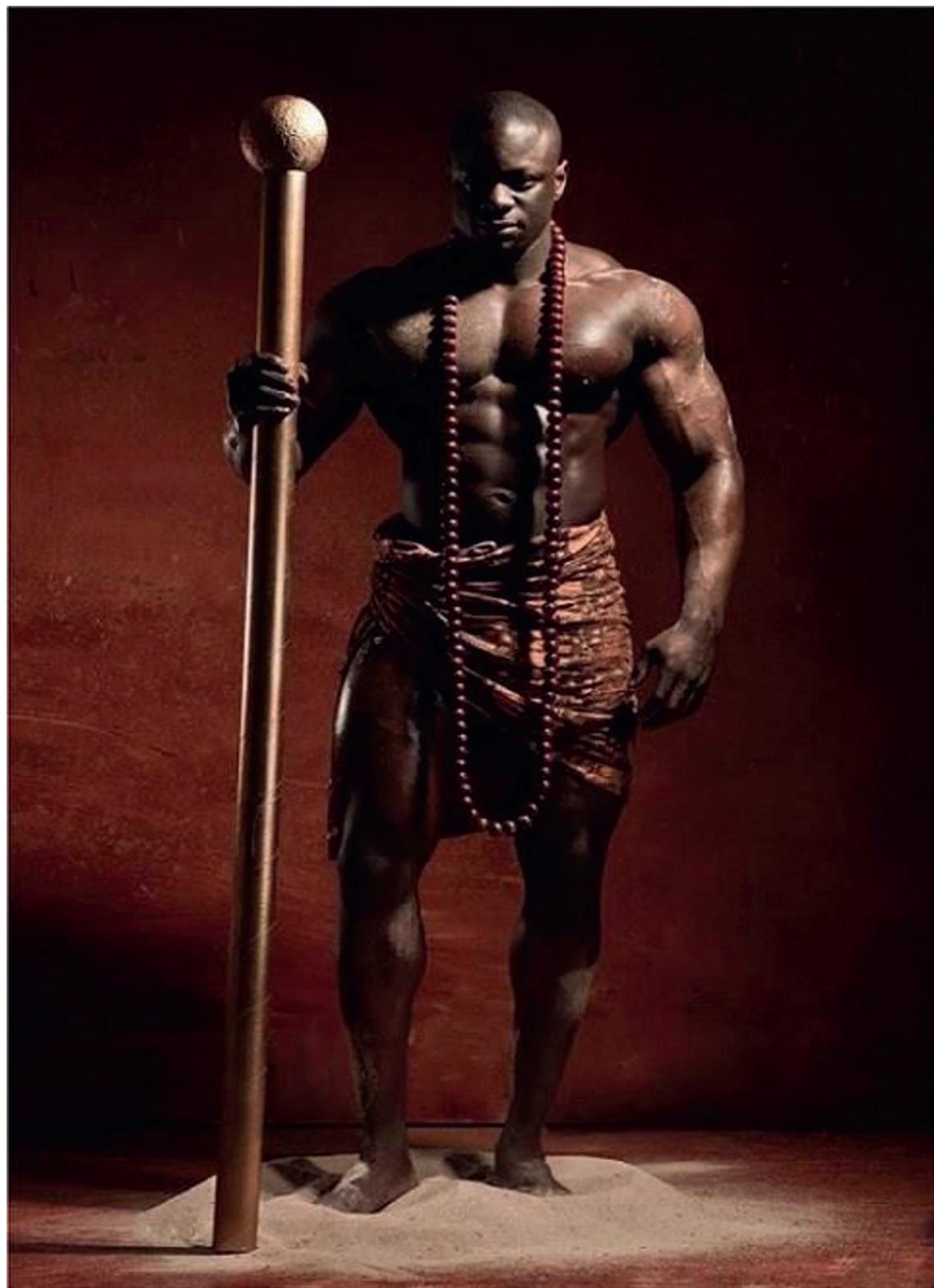
Les symboles Adinkra

Les symboles

Les Adinkra sont des symboles visuels, qui représentent des concepts ou des préceptes, créés à l'origine par les Akan du Ghana et les Gyaman de Côte d'Ivoire en Afrique Occidentale. Les Adinkra sont utilisés sur les objets qu'ils soient artisanaux tels les tissus, la poterie, les sculptures en bois, et sont utilisés dans l'architecture ou comme logos par les entreprises. Ils peuvent aussi être utilisés pour communiquer des messages évocateurs qui représentent des parties de la vie. Les symboles Adinkra de l'Afrique Occidentale représentent aussi des proverbes et des maximes populaires et rappeler des événements historiques.

Ces signes visuels sont inspirés de différents éléments concrets (nature, animaux, événements, objets, rituels) dessinés de façon abstraite et codifiés. Ces symboles sont liés à la vie de l'homme sur terre et à son expérience sur l'environnement. Les Adinkra sont profondément kamit, par les valeurs fortes qu'ils véhiculent. Nous reproduisons dans cet agenda ces symboles et leurs significations jusqu'au 13 payni.

Les semaines suivantes sont associées à des symboles d'Égypte Antique ou généraux, suivie des jours épagomènes. Chaque semaine est liée à un symbole et aux valeurs qui lui sont associées. Le but de cette démarche est de nous familiariser à ces valeurs kamit et pourquoi pas, en faire des orientations hebdomadaires de méditation.



DJEHOITY

6256

JUILLET

2019

<i>YAWODA</i> 4 <i>LUNDI</i> 22	<i>FIDA</i> 5 <i>MARDI</i> 23	<i>MEMLIDA</i> 6 <i>MERCREDI</i> 24
<i>KOSIDA</i> 7 <i>JEUDI</i> 25		

